

Futures zones pour les énergies renouvelables

Les
ZAEnR

La commune mise sur le photovoltaïque et veut l'autoriser sur des terres agricoles



Agrivoltaïsme
et/ou
production alimentaire ?



Préservation des
paysages de la Dombes



Méthanisation ?

**Découvrez les enjeux
pour St André de Corcy :**



laguifette.org/ZAENR

Contribution de La Guifette à la consultation publique sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables¹ (ZAEnR)

Ce document fait référence au dossier public suivant, dont la lecture préalable est indispensable :

<https://saintandredecorcy.fr/consultation-publique-sur-les-zaenr>

La loi oblige notre commune à réaliser un inventaire de zones favorables aux énergies renouvelables. Mais, cela ne signifie absolument pas que des projets (publics ou privés) y verront le jour, ni même que de l'argent public sera investi.

1. Qui sommes-nous ?

Depuis 4 ans, La Guifette, association² de Saint André de Corcy, participe aux débats citoyens relatifs à la **protection de l'environnement, des paysages, des espaces agricoles et défend la prise en compte des intérêts et besoins des habitants.**

2. Les raisons de notre contribution

Saint André de Corcy se doit de prendre sa part le plus sérieusement possible dans la promotion des énergies renouvelables. Or, dans le dossier³ de consultation publique présenté par la commune, plusieurs éléments posent question :

a. Des inexactitudes :

- pages 13 et 14 : « *Potentiel (kW/an)* » (unité inconnue) : **confusion⁴ entre puissance (kWc) et production annuelle (kWh/an)**
- page 14 : 3 **zonages approximatifs** (sur 27) :

Toit n°	Parcelle	Zonage annoncé	Zonage réel ⁵
15	AR2	Nx/N/A	Nx
25	C825	A/N/Ne	A
26	C64	N/A/Ne	N

b. Un dossier public incomplet : page 7 : la méthanisation, enjeu local majeur⁶, est évacuée de façon sommaire : "un projet déjà envisagé, abandonné faute d'emplacement".

c. Des installations photovoltaïques hors toiture proposées sans explication :

- page 15 : des ombrières, **en zone agricole**, sur une piste illégale⁷ faisant actuellement l'objet d'une procédure pénale⁸ initiée par la commune qui s'est constituée partie civile (l'affaire D2L). La **dualité de ces 2 démarches** interroge.
- page 16 : de « *l'agrivoltaïsme⁹* », **strictement interdit par le PLU actuel¹⁰**, avec une annonce : « *Une modification du PLU peut être nécessaire pour l'agrivoltaïsme* ».

L'objet même de la nouvelle loi APER¹¹ qui crée les ZAEnR est d'accélérer l'adoption des énergies renouvelables, et donc de faire bouger les lignes. Loin de tout fixisme, **nous nous proposons de déterminer s'il existe, à l'échelle de notre village, un motif légitime pour promouvoir l'agrivoltaïsme, jusque-là interdit, et l'insérer dans la modification en cours¹² du PLU.** Pour cela, nous allons croiser les chiffres issus du dossier de consultation avec d'autres données publiques.

3. Calcul de la somme des potentiels photovoltaïques annoncés des 27 toitures retenues par la commune

Pour une meilleure lisibilité, les potentiels des pages 13 et 14 sont repris en GWh/an (1 000 000 kWh/an = 1 GWh/an)¹³

Toiture n°		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	Total
Potentiel solaire (GWh/an)	mini	4	4	4	4	2	2	2	2	2	2	2	4	2	2	2	1	1	4	4	2	2	2	2	1	2	1	1	63
	maxi	(4)	(4)	(4)	(4)	4	4	4	4	4	4	4	(4)	4	4	4	2	2	(4)	(4)	4	4	4	4	2	4	2	2	98

Note : les potentiels supérieurs à 4 GWh/an ne disposant pas de maximum indiqué dans le dossier de consultation publique, pour une question d'homogénéité, nous comptabilisons entre parenthèses cette même valeur sur la ligne maxi.

Soit un potentiel solaire moyen de 80,5 GWh/an. En appliquant le coefficient de rendement des panneaux photovoltaïques actuels (22 %)¹⁴, on détermine la potentiel photovoltaïque : 17,71 GWh/an soit **17 710 000 kWh**

4. Le potentiel photovoltaïque de ces 27 toitures pourrait-il couvrir la totalité de la consommation électrique sur le territoire de la commune pour l'ensemble des usages (agricole, industriel, tertiaire, résidentiel) ?

La consommation électrique annuelle totale sur Saint André de Corcy¹⁵ est de :

Année	2015	2017	2018	2019	2020	2021	Médiane
Consommation (MWh)	15 846	17 189	16 138	17 209	17 672	12 545	16 663

Pour neutraliser la valeur anormalement basse de 2021, nous retiendrons la médiane¹⁶ : 16 663 MWh/an = **16 663 000 kWh/an**

Potentiel photovoltaïque / Consommation électrique = 17 710 000 kWh/an / 16 663 000 kWh/an = **106 %**

Les 27 toitures pourraient théoriquement couvrir la totalité du besoin électrique communal.

Mais, cet ordre de grandeur théorique est à pondérer par plusieurs éléments antagonistes :

- **ce ratio est probablement surévalué**, car un potentiel est un maximum qui ne se matérialisera pas nécessairement en production effective : le calcul¹⁷ de référence tient compte de l'azimut et de l'inclinaison. Et, la production électrique d'origine photovoltaïque, qui suit l'intensité solaire, n'est pas en phase avec la consommation locale¹⁸. Enfin, rien ne prouve que les projets imaginés sur ces 27 toits verront le jour : il s'agit juste d'autorisations administratives sans aucun budget public en face.

- à l'opposé, **ce ratio est probablement sous-évalué**, car seules 27 grandes toitures (supérieures à 1 000 m²) ont été retenues. Le calcul fait l'impasse sur les autres toits de la ZI et sur les installations domestiques dont le nombre ne cesse de croître. « *Les installations d'une capacité entre 3 et 5 [kWc] ont triplé sur l'année 2023 par rapport à 2022* »¹⁹. **Il y a 1 496 logements²⁰ sur le territoire de la commune, ce qui donne un ordre de grandeur du gisement de production photovoltaïque à venir.**

5. Objectif 2035 par RSE²¹, gestionnaire local de réseaux publics et distributeur d'électricité

« En 2023, l'électricité d'origine renouvelable produite par la RSE est pratiquement anecdotique. Elle a pour ambition de la porter à 50 % à l'horizon 2035 »²². RSE annonce vouloir « couvrir 30 % des besoins en électricité de ses abonnés avec l'énergie solaire (RSE utilise par ailleurs 20 % d'électricité d'origine hydraulique) »²³.

En reprenant la consommation communale (16 663 000 kWh/an), et en lui appliquant le coefficient ambitionné par RSE (30 %), on détermine la consommation d'origine photovoltaïque visée à l'horizon 2035 : 4 998 900 kWh/an.

Potentiel photovoltaïque / consommation photovoltaïque = 17 710 000 kWh/an / 4 998 900 kWh/an = 354 %

Les 27 toitures pourraient théoriquement couvrir 354 % du besoin électrique communal d'origine photovoltaïque visé par RSE à l'horizon 2035. Mêmes remarques de pondération qu'au point précédent.

6. Prospective nationale 2050 par RTE²⁴, en charge du réseau public de transport d'électricité haute tension

La consommation électrique est amenée à augmenter dans les années à venir. Au niveau national, elle passerait de 400 TWh actuellement, à 511 TWh. Soit une hausse de 28 %, due notamment à une massification du parc automobile électrique. Cette prospective pour 2050 a été réalisée par RTE en 2021. **L'horizon 2035 fixé par RSE** étant à mi-chemin, nous retiendrons la moitié de la hausse prévue, soit **+14 % de consommation électrique : faible au regard des 354 % !**

7. Conclusion : les zones agricoles ou naturelles n'ont pas vocation à changer de destination au bénéfice d'une production photovoltaïque, à installer prioritairement en toitures, y compris agricoles

Aucune donnée ne vient justifier d'autoriser l'installation de panneaux photovoltaïques ailleurs que sur des toits²⁵. Nos règles locales²⁶ soulignent « *qu'il est préférable de valoriser des systèmes d'énergies renouvelables qui sont situées sur la toiture, pour éviter toute consommation foncière* ». Ce que confirme absolument la loi²⁷ Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

D'après le dossier public, les 27 toitures pourraient couvrir 354 %, soit 3,54 fois l'objectif 2035 annoncé par RSE. Il suffirait donc que 28 % de cette surface pressentie se couvre de photovoltaïque pour atteindre cet objectif. **Lever l'interdiction de l'agrivoltaïsme** reviendrait à encore augmenter le potentiel de production photovoltaïque, qui est déjà large juste avec 27 toits (sur plus de 1 000 disponibles). Cela **ne résoudrait en rien le problème principal : pas de soleil = pas d'électricité.**

De manière similaire, la Communauté de Communes de la Dombes avait rejeté, en 2021, le principe des projets photovoltaïques flottants sur les étangs²⁸. Il est de la **responsabilité de nos élus²⁹** de continuer à faire preuve de **cohérence avec les objectifs du Projet Alimentaire Territorial³⁰** : les terres agricoles, voire les étangs, ont vocation à nous nourrir³¹. Ce qui est un motif légitime de fierté³² unanimement revendiqué par nos agriculteurs, par ailleurs divisés³³ sur l'agrivoltaïsme. Car, ne finirait-on pas « hors-sol » à vouloir installer des panneaux dans les champs puis tenter de cultiver les toits ?³⁴ **Défigurer³⁵ notre paysage dombiste, sans pour autant améliorer notre résilience énergétique³⁶, ne ferait pas sens³⁷.**

8. Les 3 propositions de La Guifette pour Saint André de Corcy

✓ **Proposition n°1** : Sans toucher aux 27 toitures (et donc au potentiel photovoltaïque calculé), **nous préconisons de maintenir l'interdiction de l'agrivoltaïsme** dans le PLU et par suite **de retirer de la sélection ZAEnR** :

- page 15 : **la piste** construite illégalement **en zone agricole**. La loi APER prévoit qu'une telle friche soit **renaturée³⁸**, sauf si l'« *installation photovoltaïque est préférable, pour des motifs d'intérêt général, à un projet de renaturation du site* »

- page 16 : **les 2 zones « Agrivoltaïsme »**. La zone de gauche est sur une intersection limitée à 80 km/h. Quel serait le coût pour protéger les panneaux photovoltaïques d'un éventuel accident ? La zone de droite est un élevage de volailles³⁹ qui pourraient utilement profiter d'un ombrage de qualité⁴⁰ apporté par de nouveaux arbres. Cette démarche volontariste⁴¹ permettrait une amélioration⁴² de la biodiversité et la préservation⁴³ des paysages de la Dombes.

✓ **Proposition n°2** : Le photovoltaïsme prévu **autour de la nouvelle station d'épuration⁴⁴** monopoliserait le sol pour minimum 30 ans⁴⁵. Cela ne risquerait-il pas d'entrer en conflit avec une surface rendue nécessaire par l'évolution permanente des réglementations⁴⁶ sur les traitements des eaux usées ? **Nous préconisons de conserver cette zone libre.**

✓ **Proposition n°3** : La loi APER prévoit « la nécessaire diversification »⁴⁷ des sources, notamment pour couvrir une part des **besoins électriques nocturnes⁴⁸**. Le dossier public présenté par la commune reste discret sur cet aspect. Le développement éolien sur notre territoire semble exclu⁴⁹ du fait des restrictions liées aux enjeux du milieu naturel^{50 51} et aux servitudes aéronautiques⁵². Aussi, pour améliorer notre résilience énergétique globale, **si la commune envisage d'accompagner^{53 54} un projet de méthanisation^{55 56}, il conviendrait d'ouvrir un débat démocratique transparent sur cette transition⁵⁷.**

9. Sources

- 1 <https://cler.org/zones-dacceleration-energies-renouvelables/>
- 2 <https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/associations-detail-annonce/?q.id=id:202100140016>
- 3 <https://saintandredecorcy.fr/WordPress3/wp-content/uploads/2023/12/ZAEEnR-Saint-Andre-de-Corcy.pdf>
- 4 <https://www.monkitsolaire.fr/blog/kwh-et-kwc-comprendre-les-unites-de-mesure-en-autoconsommation-n400>
- 5 <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>
- 6 <https://www.ain.gouv.fr/contenu/telechargement/14126/106036/file/2020plaquettev3cdte.pdf> (p3)
- 7 <https://saintandredecorcy.fr/WordPress3/wp-content/uploads/2021/07/Communique-du-maire-2021-07-14.pdf>
- 8 <https://saintandredecorcy.fr/WordPress3/wp-content/uploads/2023/04/PV-CONSEIL-MUNICIPAL-DU-27-FEVRIER-2023.pdf>
- 9 <https://www.unilasalle.fr/actualites/agrivoltaisme-avantages-et-inconvenients-dinstaller-des-panneaux-solaires-dans-les>
- 10 <https://saintandredecorcy.fr/WordPress3/wp-content/uploads/2020/06/PLU-2020-Reglement.pdf> (p84/112)
- 11 <https://www.seban-associes.avocat.fr/wp-content/uploads/2023/05/50-QR-loi-acceleration-production-energies-renouvelables.pdf>
- 12 <https://c.leprogres.fr/politique/2023/01/08/le-projet-de-reconstruction-de-l-ecole-revu-a-la-baisse>
- 13 <https://www.convertir-unites.info/convertir+Gigawatt-heure+en+Kilowatt-heure.php>
- 14 <https://www.alma-solarshop.fr/panneaux-solaires/1401-panneau-sunpower-maxeon-max3-425w.html#idTab2>
- 15 https://opendata.agenceore.fr/explore/dataset/conso-elec-gaz-annuelle-par-secteur-dactivite-agreee-commune/table/?refine.libelle_commune=Saint-Andr%C3%A9-de-Corcy&refine.operateur=R%C3%A9gie+Services+Energie&sort=-annee
- 16 <https://support.zendesk.com/hc/fr/articles/4408839402906-Moyenne-par-rapport-%C3%A0-M%C3%A9diane>
- 17 https://re.jrc.ec.europa.eu/pvg_tools/fr/
- 18 <https://www.photovoltaique.info/fr/realiser-une-installation/analyse-de-la-faisabilite-technique/estimer-le-taux-d-autoconsommation/>
- 19 <https://www.lavoixdelain.fr/actualite-53578-electricite-18-communes-de-la-dombes-vont-beneficier-d-un-bouclier-energie-renouvelable>
- 20 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-01333#chiffre-cle-3>
- 21 <https://www.rse01.com/presentation/>
- 22 <https://c.leprogres.fr/economie/2023/12/05/le-reseau-de-transport-electricite-au-defi-de-la-decarbonation-de-l-energie>
- 23 <https://www.lavoixdelain.fr/actualite-53578-electricite-18-communes-de-la-dombes-vont-beneficier-d-un-bouclier-energie-renouvelable>
- 24 <https://www.cre.fr/actualites/futurs-energetiques-2050>
- 25 https://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/Positionnement_agriphotovolta%C3%AFme.pdf
- 26 https://saintandredecorcy.fr/WordPress3/wp-content/uploads/2021/03/01333_padd_20200302.pdf (p22/40)
- 27 <https://www.vie-publique.fr/eclairage/287326-zero-artificialisation-nette-zan-comment-protoger-les-sols>
- 28 <https://www.ccdombes.fr/wp-content/uploads/2021/10/Compte-rendu-2021-08.pdf> (p15/23)
- 29 <https://saintandredecorcy.fr/lequipe-municipale/>
- 30 <https://www.ccdombes.fr/vivre/developpement-durable/projet-alimentaire-territorial/>
- 31 <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/125405>
- 32 <https://www.youtube.com/watch?v=gd4PeERQZQc>
- 33 <https://www.lafranceagricole.fr/agrivoltaisme/article/859831/un-decret-sur-l-agrivoltaisme-qui-divise>
- 34 <https://ccaves.org/blog/agroforesterie-ou-agrivoltaisme-entretien-avec-fabien-balaguer-directeur-de-lassociation-francaise-dagroforesterie/>
- 35 https://www.lepoint.fr/politique/herve-morin-sur-l-agrivoltaisme-arretons-le-massacre-11-11-2023-2542681_20.php
- 36 <http://www.virage-energie.org/fiches-pedagogiques/resilience/>
- 37 https://www.jeunes-agriculteurs.fr/wp-content/uploads/2023/10/cp-agrivoltaisme_vf-lien.pdf
- 38 https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000047294288
- 39 <https://www.societe.com/etablissement/monsieur-bruno-durif-42078924000017.html>
- 40 <https://ccaves.org/blog/agroforesterie-ou-agrivoltaisme-entretien-avec-fabien-balaguer-directeur-de-lassociation-francaise-dagroforesterie/>
- 41 <https://www.reussir.fr/volailles/faire-pousser-des-arbres-sur-les-parcours-avicoles-demande-une-vraie-competence>
- 42 https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/plantes-et-vegetaux/un-riche-partenariat-avec-les-sols_163110
- 43 <https://www.dombes-tourisme.com/decouvrir-lessentiel/la-dombes-terre-detangs/>
- 44 <https://saintandredecorcy.fr/le-chantier-de-la-station-depuration-a-commence/>
- 45 <https://www.edfenr.com/guide-solaire/duree-de-vie-panneaux-solaires/>
- 46 https://france.representation.ec.europa.eu/informations/nouvelles-normes-europeennes-pour-lutilisation-des-eaux-usees-traitees-en-agriculture-2023-06-26_fr
- 47 <https://reseaux-chaaleur.cerema.fr/zone-dacceleration-la-production-denergies-renouvelables>
- 48 https://www.terraeco.net/Combien-d-energie-consomme-t-on_53961.html
- 49 https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/orcae/Profils_v1/Profil_00006.pdf (p41-42)
- 50 <https://www.ecologie.gouv.fr/dombes-labellisee-ramsar>
- 51 https://www.cerema.fr/system/files/documents/2020/12/6_zh_erc_eolien_p.pdf
- 52 <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-de-servitudes-aeronautiques-psa>
- 53 <https://www.ain.gouv.fr/contenu/telechargement/14126/106036/file/2020plaquettev3cdte.pdf> (p4)
- 54 <https://saintandredecorcy.fr/WordPress3/wp-content/uploads/2023/12/ZAEEnR-Saint-Andre-de-Corcy.pdf> (p7)
- 55 <https://www.methafrance.fr/comprendre-la-methanisation/maintien-equilibre-des-sols>
- 56 https://confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/4_pages_META_BD.pdf
- 57 <https://www.icietmaintenant2020.fr/Le-projet>